



Agissons pour le climat ! Tous concernés, tous acteurs



Plan climat, PCAET... de quoi parle-t-on ?



LE PCAET, C'EST LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL, SOUVENT RÉSUMÉ À PLAN CLIMAT.

Concrètement, c'est un plan d'actions, qui définit à l'échelle d'un territoire, les projets à mener pour la préservation de l'environnement et le développement durable.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout le monde ! Tous les acteurs du territoire ont un rôle à jouer : habitants, entreprises, associations...

POURQUOI UN PCAET ?

Avec la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, (LTECV, 2015), la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay a l'obligation d'élaborer ce PCAET. La LTECV donne le cadre général de la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation de l'environnement et l'indépendance énergétique. Elle fixe des objectifs à l'horizon 2030 et à l'horizon 2050, auxquels les différentes collectivités doivent répondre avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Développement durable : c'est la capacité à mettre en œuvre des actions qui répondent aux besoins des générations actuelles, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.



LES 5 THÉMATIQUES DU PCAET



La réduction des gaz à effet de serre (GES)



L'adaptation au changement climatique



La diminution des besoins énergétiques



L'amélioration de la qualité de l'air



Le développement des énergies renouvelables

Le PCAET du Pays de Chantonnay



Saint-Vincent-Sterlanges

LE PCAET

Le PCAET du Pays de Chantonnay comporte 20 actions, réparties en 6 axes stratégiques. Il est en vigueur jusqu'en 2026.

AUJOURD'HUI VOTRE TERRITOIRE EST...

- Consommateur d'énergies, principalement autour de trois pôles : l'habitat, le transport, l'industrie
- Dépendant des énergies fossiles (carburant, fioul et gaz naturel)
- Précaire énergétiquement : tout le monde n'a pas le même accès aux énergies
- Dépendant des approvisionnements énergétiques, extérieurs au territoire
- Émetteur de gaz à effet de serre, notamment avec l'agriculture, le transport et l'habitat

MAIS AUSSI

- Un territoire où la qualité de l'air est satisfaisante
- Riche en ressource en eau, en gardant une vigilance sur sa qualité et sa quantité

DEMAIN, VOTRE TERRITOIRE SERA...

- Plus sobre en énergie
- Producteur d'énergies renouvelables (méthanisation, solaire, éolien, bois énergie, biocarburant et géothermie)
- Facilitateur pour manger et consommer local
- Un territoire où les pratiques agricoles seront plus vertueuses
- Un territoire où il sera facile de covoiturer, de se déplacer à vélo, à pied...



Saint-Prouant

Le plan d'actions en un coup d'œil



CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI

- Action 1.1 :** Sensibiliser les usagers des bâtiments pour des comportements plus sobres
- Action 1.2 :** Accompagner les projets de rénovation énergétique des logements
- Action 1.3 :** Accompagner les projets de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la collectivité

ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE VERS LA RÉSILIENCE

- Action 3.1 :** Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique et préserver la ressource en eau
- Action 3.2 :** Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Action 3.3 :** Renforcer la séquestration carbone
- Action 3.4 :** Mettre en œuvre le PLUi pour un aménagement du territoire raisonné

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

- Action 5.1 :** Favoriser l'émergence et la mise en place de la filière locale bois
- Action 5.2 :** Sensibiliser sur les énergies renouvelables pour un développement raisonné
- Action 5.3 :** Développer les énergies renouvelables

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU MONDE ÉCONOMIQUE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Action 2.1 :** Sensibiliser le monde économique à la réduction des consommations énergétiques et au recours aux énergies renouvelables
- Action 2.2 :** Sensibiliser et informer les agriculteurs pour mieux maîtriser les questions environnementales
- Action 2.3 :** Mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)

FAVORISER ET DÉVELOPPER LA MOBILITÉ ALTERNATIVE ET RAISONNÉE

- Action 4.1 :** Développer le covoiturage
- Action 4.2 :** Faciliter la transition vers des véhicules moins émetteurs
- Action 4.3 :** Favoriser la mobilité douce
- Action 4.4 :** Valoriser et développer les transports en commun existants

GARANTIR LA TRANSVERSALITÉ DU PCAET

- Action 6.1 :** Piloter, animer, sensibiliser et informer autour de la transition énergétique
- Action 6.2 :** Agir pour stabiliser la qualité de l'air
- Action 6.3 :** Poursuivre la dynamique de réduction des déchets

Axe 1 : Contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti

Aujourd'hui, l'habitat et les bâtiments industriels et tertiaires sont responsables d'une grande partie de la consommation en énergie du territoire.

Demain, pour parvenir à réduire la consommation énergétique, les particuliers seront conseillés et aidés pour rénover leur logement (grâce au guichet unique de l'habitat) et des dispositifs de suivi de dépenses d'énergie seront mis en place. Tous les acteurs seront sensibilisés aux bons gestes, pour limiter le gaspillage au quotidien.



Axe 2 : Accompagner les acteurs du monde économique dans la transition énergétique et écologique

Aujourd'hui, les gaz à effet de serre (GES) sont à l'origine du dérèglement climatique. Les exploitations agricoles et les entreprises industrielles font partie des secteurs qui en produisent le plus.

Demain, pour parvenir à réduire ces GES, les entreprises et les agriculteurs seront sensibilisés et accompagnés pour favoriser l'installation d'énergies renouvelables, pour adopter des pratiques de culture plus vertueuses (pâturage, irrigation...), mais aussi pour mutualiser les moyens et les services afin de trouver des solutions ensemble (gestion des déchets, recyclage...).

Axe 3 : Anticiper les effets du changement climatique et adapter le territoire vers la résilience

Aujourd'hui, le territoire est peu exposé aux risques climatiques. C'est une chance et il faut que cela continue.

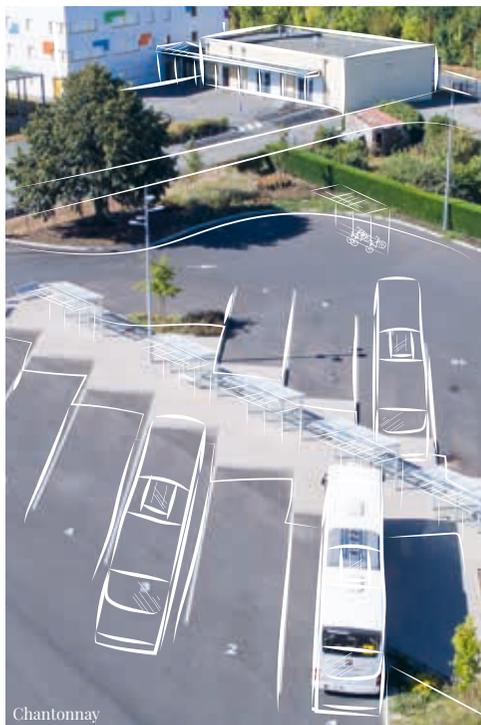
Demain, c'est agir pour préserver la ressource en eau (en qualité et en quantité) notamment en réhabilitant les assainissements non conformes. C'est aussi favoriser les circuits-courts et les producteurs locaux, que ce soit pour la préparation des repas des scolaires, ou dans les assiettes des particuliers. C'est augmenter la place de la nature dans les communes et préserver le bocage. Et enfin, c'est aménager le territoire de façon raisonnée, tant par la construction et la réhabilitation des logements que pour les zones d'activités.



Axe 4 : Favoriser et développer la mobilité alternative et raisonnée

Aujourd'hui, la voiture est le moyen de transport le plus utilisé sur le territoire, et c'est une source de pollution.

Demain, le recours aux mobilités douces (covoiturage, vélo, transports en commun) sera encouragé : par la création d'un réseau local de covoiturage ; par la mise en place d'aides financières pour permettre aux particuliers et aux entreprises de s'équiper (voiture ou vélo électrique, véhicule roulant au GNV...); et par l'aménagement du territoire pour se déplacer à pied ou à vélo en toute sécurité (voies piéton, pistes cyclables...).





Axe 5 : Développer les énergies renouvelables locales

Aujourd'hui, moins d'1% de l'énergie consommée sur le territoire est produite localement.

Demain, pour réduire la dépendance énergétique, le territoire se dotera de ses propres installations d'énergies renouvelables, pour créer sa ressource en énergie. Une filière bois sera créée, les travaux de rénovation incluant des énergies renouvelables seront appuyés et encouragés grâce au guichet unique de l'habitat.

Axe 6 : Garantir la transversalité du PCAET

Aujourd'hui, le PCAET comporte des thématiques transversales, dont la première est le changement de comportement, pour adopter des gestes plus respectueux de l'environnement.

Demain, dans la mise en œuvre des actions, une véritable sensibilisation et communication sera réalisée pour permettre à tous les acteurs de bien comprendre les enjeux de la transition énergétique, pour faciliter l'adoption de nouvelles pratiques. Une information régulière sera transmise à l'ensemble des acteurs du territoire pour qu'ils puissent agir en conséquence. Enfin, le travail de réduction des déchets avec le SCOM se poursuivra, notamment par le développement de recycleries, mais aussi par la valorisation des déchets verts et des déchets alimentaires.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



Pays de
Chantonnay
Ensemble pour réussir



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

65 avenue du Général de Gaulle – BP 98
85111 Chantonnay Cedex
Tél : 02 51 94 40 23
www.cc-paysdechantonnay.fr